

# Comptabilité des Sociétés

Semestre -5- Gestion

## **INTRODUCTION :**

Avant de rentrer dans le vif de sujet, il est nécessaire de rappeler certaines généralités et notions de base sur les sociétés au Maroc.

### **1. Description générale de la société :**

➤ De point de vue juridique :

La société est un contrat par lequel deux ou plusieurs personnes physiques ou morales, mettent en commun leurs apports afin de partager le bénéfice qui pourra en résulté.

➤ De point de vue Economique :

La société est un groupement de moyens humaines, matériels, financiers,... sous une direction autonome ou décentralisée, ayant pour principale fonction de produire des biens&services afin de satisfaire les besoins des consommateurs et par conséquence réaliser un bénéfice.

### **2. Classification des entreprises :**

Le Maroc retient quatre types de sociétés :

- Sociétés de Personnes : S.N.C ; S.C.S ; S.P
- Sociétés de Capitaux : S.A ; S.C.A
- Sociétés Hybrides : S.A.R.L
- Sociétés à réglementation particulière.

### **3. Caractéristiques des principales sociétés :**

(Société de Personnes : SNC) ;

- Parts sociales sont incessibles.
- Associés sont des commerçants.
- Solidarité en associés.

- Gérer par un gérant.
- La responsabilité illimitée.

(Société de Capitaux : S.A) ;

- Responsabilité limitée.
- Actions négociables et cessibles.
- Deux types de direction : (Conseil d'administration avec un PDG, Conseil de surveillance).

(Sociétés Hybrides : SARL) ;

- Diriger par un gérant.
- Responsabilité limitée.
- Parts sociales incessibles.

## Chapitre 1 : La constitution de SA :

### 1. Présentation de la SA :

La Société Anonyme fait partie des sociétés commerciales en raison de son objet ou simplement de certaines de ses opérations.

Les caractéristiques des S.A :

- La responsabilité des associés (Actionnaires) est **limitée** à concurrence du capital souscrit.
- Le nombre d'actionnaires ne peut être inférieur à **5**.
- Les apports sont effectués en numéraire et/ou en nature, les apports en industrie ne sont pas acceptés (problème de détermination de la valeur de l'apport).
- Le capital social est fixé à **300.000 Dhs minimum**.
- Le capital social doit être intégralement souscrit à la constitution, les apports en **nature** sont libérés **en totalité**, les apports en **numéraire** doit libérés **de minimum légal (1/4)**.

#### 1-1/ Les frais de constitution :

Ces frais sont formés de :

- **Droits d'enregistrement et de timbre (D.Mutation).**
- **La Taxe Notariale.**
- **Autres frais.**

### 1-1-1. Droits d'Enregistrement :

Toute constitution d'une société entraîne la perception des droits d'enregistrement dont le calcul diffère selon que les apports sont dits Apports Purs et Simples ou Apports à Titres Onéreux. Le montant de D.E à payer sur le capital social ne peut être inférieur à 1.000 Dhs.

#### A. Apports Purs et Simples (A.P.S) :

Sont les apports qui sont rémunérés par des actions, ils peuvent être en numéraire, en objet mobilier, immobilier, stock, créance...

Ces apports sont soumis à un droit fixe de 1%.

#### Exemple :

Soit une société dont les apports :

- Apport en numéraire :	100.000
- Apports en nature :	
Magasin	100.000
Marchandises	10.000
M.M Bureau	20.000
M. transport	30.000
Fonds commercial	100.000

T.A.F : calculer les D.E ?

#### Solution :

* Numéraire :	100.000
* Nature :	260.000

-----  
La somme des apports = 360.000 Dhs

(Soit un capital social de 3600 Actions de nominal 100 Dhs).

- D.E :=  $\sum A.P.S \times 1\%$

$$= 3.600 \text{ Dhs. } \geq 1.000 \text{ Dhs}$$

#### B. Apports à titres onéreux (A.T.O) :

A.T.O : sont imposés au droits de mutation suivant la nature des biens apportés et l'affectation donné au passif pris en charge par la société constituée. Le droit fiscal marocain prévoit un barème dont les taux sont variables selon la nature des biens apportés.

- Eléments incorporels du fonds de commerce. 6%
- Immeubles et droits immobiliers. 6%
- Marchandises, fonds commercial (Elmts corporels), créances clients, objets mobiliers (machines, matériel divers, mobiliers, véhicules, etc.). 1,5%
- Effets de commerce, dépôts et cautionnement. 1%

### Exemple :

Une société est constituée entre 3 associés : A, B et C, les apports sont :

Mr A : - verse en numéraire 200.000

Mr B :

- Fonds commercial (Eléments incorporels) 100.000
- Objets immobiliers 20.000
- Créances Clients 30.000

Mr C :

- Local (Bâtiment) 150.000
- Marchandises 150.000
- Dettes Fournisseurs 150.000

\* La société s'engage à prendre en charge le passif apporté par Mr C.

**T.A.F :** calculer les D.E dans les cas suivants :

1. le passif est imputé proportionnellement aux apports.
2. le passif est imputé sur les marchandises.
3. le passif est imputé sur le bâtiment.
4. le passif est imputé sur les créances.

### Solution :

En principe les D.E se calculent selon un taux proportionnel, il dépend de la nature et de la valeur des apports, mais il arrive aussi qu'en cas d'un A.T.O, les statuts stipulent que ce passif soit imputé sur un bien précise aussi dans les statuts à défaut de ce bien, le passif ne sera pas pris en charge.

- calculons les D.E :

➤ 1°/ Cas de figure : Imputation des dettes d'une manière proportionnelle :

Les Apports :

Mr A :

Numéraire : 200.000

-----  
A.P.S : 200.000 Dhs (soit 2.000 Actions de nominale 100 Dhs).

Mr B :

Fonds commercial (incorp) 100.000

M.M.Bureau 20.000

Créances Clients 30.000

-----  
A.P.S : 150.000 Dhs (soit 1.500 Actions de 100 Dhs)

Mr C :

Local (Bâtiment) 150.000

Marchandises 150.000

-----  
Total : 300.000

- Dettes : 150.000

-----  
A.P.S : 150.000 Dhs (soit 1.500 Actions de 100 Dhs).

\* Donc le capital social =  $\sum A.P.S = 500.000$  Dhs.  
(5.000 Actions de nominale 100 Dhs=)

\*  $D.E = D.E_{A.P.S} + D.E_{A.T.O}$  ;

$D.E_{A.P.S} = 500.000 \times 1\%$

= 5.000 Dhs

$D.E_{A.T.O}$  :

App	Mt	%	Im.passif	Tx	D.E
* Immeuble :	150.000	50%	75.000*	6%	4.500
* M/ses :	150.000	50%	75.000	1.5%	1.125
Total :	300.000	100%	150.000	-	<u>5.625</u>

\*  $75.000 = \text{Dettes} \times 50\% = 150.000 \times 50\%$

\* En fin :  $D.E = \underline{5.000} + \underline{5.625} = \underline{10.625 \text{ Dhs}} \geq 1.000 \text{ Dhs}$

➤ 2°/ Cas de figure : Imputation des dettes suivant les statuts :

H1 : Les statuts précisent que les dettes sont imputées sur « le bien immeuble » :

$$D.E = D.E_{A.P.S} + D.E_{A.T.O}$$
$$= 5.000 + (150.000 \times 6\%) = 5.000 + 9.000 = \boxed{14.000 \text{ Dhs}}$$

H2 : Les statuts précisent que le passif est imputé sur « les stocks » :

$$D.E = 5.000 + (150.000 \times 1,5\%) = 5.000 + 2.250 = \boxed{7.250 \text{ Dhs}}$$

H3 : Les statuts précisent que le passif est imputé sur « objets immobiliers » :

$$D.E = 5.000 + (150.000 \times 0\%) = \boxed{5.000 \text{ Dhs}}$$

(Mr C n'a pas apporté l'objet immobilier)

---

**Exercice :**

La société anonyme MIDI constituée le 1/10/2008 avec des apports réalisés de la manière suivante :

Mr X :

Construction	160.000
Numéraire	200.000
Dettes Fournisseurs	160.000 *(que la société prendra en charge).

Autres Apports :

Fonds commercial (incorp)	140.000
I.T.M.O	120.000
M.M.Bureau	80.000
M.Premières	80.000
Clients	50.000
Fournisseurs	70.000

T.A.F :

\*1\* Calculez le montant de capital social ?

\*2\* Calculez les D.E dans le cas où les dettes sont imputées proportionnellement aux apports ?

\*3\* Calculez les D.E dans le cas des hypothèses suivantes :

H1 : Dettes imputées sur les stocks.

H2 : Dettes imputées sur le fonds commercial.

H3 : Dettes imputées sur les constructions.

---

**Solution :**

\*1\* Le capital social :

Mr X :

Construction	200.000
Numéraire	160.000

---

Total :	360.000
- Dettes	160.000

---

A.P.S : 200.000 Dhs (soit 2.000 Actions de 100Dhs)

Autres :

Fonds commercial	140.000
I.T.M.O	120.000
M.M.Bureau	80.000
Stocks	80.000
Clients	50.000

---

Total :	470.000
- Dettes	70.000

---

A.P.S : 400.000 Dhs (soit 4.000 Actions de 100Dhs)

\* Capital Social =  $\sum$  A.P.S = 600.000 Dhs  
(Soit 6.000 Actions de nominale 100Dhs).

\*2\* Les Droits d'Enregistrement :

1°/ cas de figure : Les dettes sont imputées proportionnellement aux apports :

➤ Mr X :

App	Mt	%	Im.passif	Tx	D.E
* Construction	200.000	44%	70.400	6%	4.224
* Numéraire	160.000	56%	89.600	0%	0
Total :	360.000	100%	160.000	-	<u>4.224</u>

➤ Autres :

App	Mt	%	Im.passif	Tx	D.E
* F.Commercial (Incorp)	140.000	30%	21.000	6,0%	1.260,0
* I.T.M.O	120.000	25%	17.500	1,5%	262,5
* M.M.Bureau	80.000	17%	11.900	1,5%	178,5
* Stocks	80.000	17%	11.900	1,5%	178,5
* Clients.	50.000	11%	7.700	1,5%	115,5
Total :	470.000	100%	70.000	-	<u>1.995</u>

$$\begin{aligned}
 * \text{ Total des D.E} &= \text{D.E}_{/A.P.S} + \text{D.E}_{/A.T.O(\text{Mr X})} + \text{D.E}_{/A.T.O(\text{Autres})} \\
 &= (600.000 * 1\%) + 4.224 + 1.995 \\
 &= \boxed{12.219 \text{ Dhs}} \geq 1.000\text{Dhs}
 \end{aligned}$$

2°/ Cas de figure :

H1 : Les dettes sont imputées sur « les stocks » :

**N.B :** Pour Mr X, la dette ne pose pas de problème puisque celle-ci sera imputée par la force de droit sur le seul bien en nature apporté.

Mr X:

$$\begin{aligned}
 \text{D.E} &= \text{D.E}_{A.P.S(\text{Mr X})} + \text{D.E}_{A.T.O} \\
 &= (200.000 \times 1\%) + (160.000 \times 6\%) \\
 &= \boxed{11.600 \text{ Dhs}}
 \end{aligned}$$

Autres :

$$\begin{aligned}
 \text{D.E} &= \text{D.E}_{A.P.S(\text{Autres})} + \text{D.E}_{A.T.O} \\
 &= (400.000 \times 1\%) + (70.000 \times 1,5\%) \\
 &= 4.000 + 1.050 \\
 &= \boxed{5.050 \text{ Dhs}}
 \end{aligned}$$

$$\begin{aligned}
 \text{Total des D.E} &= 11.600 + 5.050 \\
 &= \boxed{16.650 \text{ Dhs}}
 \end{aligned}$$

H2 : Les dettes imputées sur « le Fonds Commercial » :

Mr X:

$$\begin{aligned}
 \text{D.E} &= \text{D.E}_{A.P.S(\text{Mr X})} + \text{D.E}_{A.T.O} \\
 &= (200.000 \times 1\%) + (160.000 \times 6\%) \\
 &= \boxed{11.600 \text{ Dhs}}
 \end{aligned}$$

Autres :

$$\begin{aligned} D.E &= D.E_{A.P.S} (\text{Autres}) + D.E_{A.T.O} \\ &= (400.000 \times 1\%) + (70.000 \times 6\%) \\ &= 4.000 + 4.200 \\ &= \boxed{8.200 \text{ Dhs}} \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} \text{Total des D.E} &= 11.600 + 8.200 \\ &= \boxed{19.800 \text{ Dhs}} \end{aligned}$$

H3 : Les dettes imputées sur « les Constructions» :

Mr X:

$$\begin{aligned} D.E &= D.E_{A.P.S} (\text{Mr X}) + D.E_{A.T.O} \\ &= (200.000 \times 1\%) + (160.000 \times 6\%) \\ &= \boxed{11.600 \text{ Dhs}} \end{aligned}$$

Autres :

$$\begin{aligned} D.E &= D.E_{A.P.S} (\text{Autres}) + D.E_{A.T.O} \\ &= (400.000 \times 1\%) + (70.000 \times \underline{0\%}) \\ &= 4.000 + 0 \\ &= \boxed{4.000 \text{ Dhs}} \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} \text{Total des D.E} &= 11.600 + 4.000 \\ &= \boxed{15.600 \text{ Dhs}} \end{aligned}$$

---

Exercice :

Une S.A constituée le 1-1-2012, les apports sont :

Mr X :

Numéraire : 84.000

Mr Y :

Numéraire : 147.000

Mr Z :

Apporte son entreprise individuelle :

Entreprises de Mr Z :

ACTIF	Mt	PASSIF	Mt
M. Transport	59.000	Capital	136.000
M.M. Bureau	15.000		
Marchandises	40.000	Fournisseurs	34.000
Clients	50.000		
Banque	6.000		
Total :	170.000	Total :	170.000

- La nouvelle société a fait une réévaluation des biens de Mr Z.

- Fonds commercial (incorporel) estimé à : 63.000
- Les clients sont repris à 40.000
- Les autres éléments sont repris à leur valeur.
- La société décide de prendre en charge la dette de Mr Z (imputation proportionnelle).

---

Corrigé :

1. Capital social :

A.P.S :

- Mr X : Numéraire 84.000  
A.P.S : 84.000 (soit 840 Actions de 100 Dh)
- Mr Y : Numéraire 147.000  
A.P.S : 147.000 (soit 1.470 Actions de 100 Dh)

- Mr Z :

Fonds commerciale : 63.000

M. Transport : 59.000

M.M. Bureau : 15.000

Marchandises : 40.000

Clients : 40.000

Numéraire : 6.000

Total : 223.000

- Fournisseurs : 34.000

A.P.S : 189.000 (Soit 1.890 Actions de 100 Dh)

Finalemment : Capital Social =  $\sum$  A.P.S

= 420.000 Dh (Soit 4.200 Actions de 100 Dh)

## 2. Les Droits d'Enregistrement :

$$D.E = D.E_{A.P.S} + D.E_{A.T.O}$$

$$\begin{aligned} D.E_{A.P.S} &= \sum A.P.S \times 1\% \\ &= 420.000 \times 1\% \\ &= 4.200 \text{ Dhs} \end{aligned}$$

D.E<sub>A.T.O</sub> :

App	Mt	%	Im.passif	Tx	D.E
F. Commerc (incorp)	63.000	28%	9.520	6%	571,20
M. Transport	59.000	26%	8.840	1,5%	132,60
M.M. Bureau	15.000	7%	2.380	1,5%	35,70
Marchandises	40.000	18%	6.120	1,5%	91,80
Clients	<u>40.000</u>	18%	6.120	1,5%	91,80
Banque	6.000	3%	1.020	0%	-
Total :	223.000	100%	34.000	--	<u>923,10</u>

$$D.E_{A.T.O} = 923,10$$

Donc : Les Droits d'Enregistrement = 4.200 + 923,1  
= 5.123,10 Dh

### Exercice :

Une S.A a été constituée le 1/1/2013, les apports sont :

Mr X :

Fonds commercial 'incorporel'	10.000
Construction	60.000
Marchandises	12.000
Clients	15.000
Numéraire	13.000
Fournisseurs.	25.000

Autres Actionnaires :

Numéraire	215.000
-----------	---------

T.A.F :

. Déterminer le montant des D.E dans le cas où les statuts imputant les dettes à raison de 52% sur les biens immeubles, le reste sur les stocks.

### Corrigé :

#### 1. Capital social :

##### Mr X :

Fonds commercial	10.000
Construction	60.000
Marchandises	12.000
Clients	15.000
<u>Numéraire</u>	<u>13.000</u>
Total :	110.000
<u>- Dettes ;</u>	<u>25.000</u>
A.P.S :	85.000 (Soit 850 Actions de 100 Dh)

##### Autre Actionnaires :

<u>Numéraire :</u>	<u>215.000</u>
A.P.S :	215.000 (Soit 2.150 Actions de 100 Dh)

$$\begin{aligned}\text{Capital Social} &= 85.000 + 215.000 \\ &= 300.000 \text{ (Soit 3.000 Actions de 100 Dh)}.\end{aligned}$$

#### 2. Droits d'Enregistrement :

$$D.E = D.E_{A.P.S} + D.E_{A.T.O}$$

$$\begin{aligned}D.E_{A.P.S} &= \sum A.P.S \times 1\% \\ &= 3.000 \text{ Dh.}\end{aligned}$$

$$\begin{aligned}D.E_{A.T.O} &: [\text{Une Dette de 25.000 Dh}] \\ &= (25.000 \times 52\% \times 6\%) + (25.000 \times 48\% \times 1,5\%) \\ &= 960 \text{ Dh.}\end{aligned}$$

$$\text{Donc : les D.E} = 3.000 + 960 = \underline{3.960 \text{ Dh}}$$

#### C. Calcul des frais de constitution :

##### Exemple :

A l'occasion de sa constitution, une société a engagée les frais suivants par chèque bancaire.

- Honoraire du Notaire : 6.000 Dh (H.T).
- D. Enregistrement sur les apports du capital : 960 Dh.
- Frais d'insertion dans un journal d'annonces légales : 250 Dh.

T.A.F : le Journal !

### Corrigé :

1. les frais de constitution (D.E + Notaire)

. D.E = 960 → 1.000 Dh (le minimum).

. H. Notaire = 6.000 × 1,10 = 6.600 Dh (Dont 600 Dh de TVA non Récupérable).

Les frais de constitution = 7.600 Dh

2. les frais de publicité : 250 Dh.

TVA Récupérable/Immobilisations : 250 × 0,2 = 50 Dh

### Le journal :

2111	Frais de constitution	7.600	
2117	Frais de publicité	250	
34551	TVA Récupérable/Immobilisations	50	
5141	Banque		7.900
	Chèque n°... ; Frais de 1 <sup>ère</sup> constitution		

### N.B :

*La TVA relative aux opérations effectuées dans le cadre de leur profession par toute personne physique ou morale au titre des professions : Avocat, Notaire, huissier de gestion, Adouls, est une TVA non récupérable, actuellement au taux de 10%.*

### 1-1-2. La Taxe Notariale :

Est due au taux proportionnel de 0,5% sur le capital social (le minimum de perception est de 100 Dh).

### Exemple :

Calculant le Montant de la Taxe Notariale à payer par la société MIDI\*.

Capital Social = 600.000 Dh

T.N : = 600.000 × 0,5%

= 3.000 Dh

### 1-1-3. Les autres frais :

(Exemple : Les frais de conservation foncière)

Les frais de conservation foncière intéressent la constitution d'une société dans les deux cas suivants :

- Le dépôt des pièces relatives à la constitution de la société est soumis à un droit fixe de 700 Dhs.
- L'enregistrement d'un apport constitué par un bien immeuble, est soumis à : (minimum de perception 450 Dhs)
  - Un droit de 1% de la valeur du bien immeuble.
  - Un droit fixe de 75 Dhs par propriété.

#### Exemple :

Revenant à la société MIDI est calculant les frais de conservation foncière.

#### Solution :

Frais de conservation foncière Société MIDI.

- Dépôt de dossier : 700 Dhs
- Enregistrement du bien immeuble :
  - $160.000 \times 1\% = 1.600$  Dhs.
  - $1 \times 75$  Dh = 75 Dhs.

Frais de conservation foncière = 2.375 Dhs

#### Exercice :

La société anonyme 'Bêta' est constituée le 1-10-2012, les apports sont :

Mr X :

Bâtiment	160.000
Numéraire	100.000
Dettes fournisseur.	80.000

Autres actionnaires :

Fonds commercial	80.000
Construction	20.000
Matières Premières	15.000
Clients	20.000
Fournisseurs.	15.000

- Les statuts soulignent que les dettes seront imputées sur 'les stocks'.
- Les Honoraires du Notaire. 4.000 Dhs (HT).
- Frais de Publicité. 300 Dhs (HT).

T.A.F :

1. Calculer les frais de constitution.
2. Les frais de publicité.
3. La taxe notariale.
4. Les frais de conservation foncière.
5. Journal.

Corrigé:

1- Frais de constitution :

$$= D.E + \text{Honoraires du Notaire.}$$

- Droits d'enregistrement :

D.E (Mr X) :

Bâtiment.	160.000
<u>Numéraire.</u>	<u>100.000</u>
Total :	260.000
<u>- Dettes.</u>	<u>80.000</u>

A.P.S (Mr X) : 180.000 Dhs (Soit 1.800 Actions de 100 Dhs).

$$D.E_{/A.P.S} (\text{Mr X}) = 180.000 \times 1\% \\ = 1.800 \text{ Dhs.}$$

$$D.E_{/A.T.O} (\text{Mr X}) = 80.000 \times 6\% = 4.800 \text{ Dhs.}$$

$$\text{Donc : } D.E (\text{Mr X}) = 1.800 + 4.800 = \underline{6.600 \text{ Dhs.}}$$

D.E (Autres actionnaires) :

Fonds commercial	80.000
Construction	20.000
Matières Premières	15.000
<u>Clients</u>	<u>20.000</u>
Total :	135.000
<u>- Dettes.</u>	<u>15.000</u>

A.P.S : 120.000 (Soit 1.200 Actions de 100 Dhs)

$$D.E_{/A.P.S} (\text{Autres actionnaires}) = 120.000 \times 1\% = 1.200 \text{ Dhs.}$$

$$D.E_{/A.T.O} (\text{Autres actionnaires}) = 15.000 \times 1,5\% = 225 \text{ Dhs.}$$

$$\text{Donc : } D.E (\text{Autres actionnaires}) = 1.200 + 225 = \underline{1.425 \text{ Dhs.}}$$

ENFIN :

$$\text{Total des D.E} = 6.600 + 1.425$$

$$= \underline{8.025 \text{ Dhs.}}$$

- Honoraires du Notaire :

H.N = 4.000 Dhs (HT)

TVA non récupérable =  $4.000 \times 10\% = 400$  Dhs

Finalemment :

$$\begin{aligned} \text{Frais de constitution} &= 8.025 + 4.400 \\ &= \boxed{12.425 \text{ Dhs}} \end{aligned}$$

2- Frais de publicité :

$$= 300 + (300 \times 20\%) = \boxed{360 \text{ Dhs}} \text{ (Dont 60 Dhs de TVA Récupérable)}$$

3- la Taxe Notariale :

$$\begin{aligned} &= \sum \text{A.P.S} \times 0,5\% \\ &= \text{Capital social} \times 0,5\% \\ &= 300.000 \times 0,5\% \\ &= \boxed{1.500 \text{ Dhs}} > 100 \text{ Dhs} \end{aligned}$$

4- Frais de conservation foncière :

- Dépôt de pièces : 700 Dhs

- Enregistrement des biens immeubles :

\* 2 Biens immeubles (160.000 + 20.000) :

Soit :  $= 180.000 \times 1\% = 1.800$  Dhs

\* 2 Biens immeubles, donc :  $2 \times 75 \text{ Dhs} = 150$  Dhs.

Finalemment les frais de conservation foncière :

$$\begin{aligned} &= 700 + 1.800 + 150 \\ &= \boxed{2.650 \text{ Dhs}} \end{aligned}$$

## 5- Le journal :

		01-10		
2111	Frais de constitution.		12.425	
2112	Frais préalables au démarrage.		4.150	
2117	Frais de publicité.		300	
34551	Etat, TVA Récupérable/Immobilisations		60	
5141	Banque			16.935
	1 <sup>ère</sup> constitution, Chèque No...			
	/			

## 1-2/ Les apports du capital pendant la création :

### 1-2-1 Règles juridiques :

- Le capital minimum d'une SA est de 300.000 Dhs, ce capital doit être intégralement souscrit à la constitution et libérée au moins du quart (1/4) pour les apports en numéraire, les apports en nature sont toujours libérés en totalité.

### 1-2-2 Apports libérés totalement à la constitution :

#### 1-2-2-1 Réalisation immédiate des apports :

#### Exemple :

SA 'Alpha' à été constituée le 1-05-2012, les apports sont :

#### Mr X :

Numéraire. 400.000

#### Autres actionnaires :

Immeuble. 100.000

Fonds commercial. 350.000

Terrain. 50.000

Marchandises. 100.000

- Les frais de constitution : 8.500 Dhs (réglés par chèque)

#### T.A.F :

1. Journalisez les opérations de constitution.
2. Etablir le bilan de constitution.



> Promesse :

3462 Actionnaires, capital souscrit et appelé non versé. (A.K.S.A.N.V)  
(Une compte de transition)

> Réalisation :

1111 Capital social



Solution :

1. Journal :

		01-05		
3462	Actionnaires, capital souscrit et appelé non versé (A.K.S.A.N.V).	1.000.000		
1111	Capital social		1.000.000	
	Promesse des apports. d°			
5141	Banque	400.000		
2310	Terrains	50.000		
2321	Constructions	100.000		
2230	Fonds commercial	350.000		
3111	Marchandises	100.000		
3642	A.K.S.A.N.V		1.000.000	
	Réalisation des apports. d°			
2111	Frais de constitution.	8.500		
5141	Banque.		8.500	
	Chèque N°... /			

2. Bilan de constitution :

Actif	Bilan de : 01-05-2010		Passif
Frais Préliminaires	8.500	Capital Social	1.000.000
Fonds Commercial	350.000	<u>Moins :</u>	
Terrains	50.000	A.K.S.Non appelé	-0-
Constructions	100.000	Capital appelé :	1.000.000
Marchandises	100.000	Dont versé : 1.000.000	
Banque	<u>391.500</u>		
Total : A	1.000.000	Total : P	1.000.000

## Exemple 2 :

Le 01-01-2008, la société « Bêta » a été constituée, les apports sont :

### Mr X :

Élément incorporel du fonds de commerce.	10.000
Construction.	60.000
Marchandises.	12.000
Clients.	15.000
Numéraire.	13.000

La société prendra en charge la dette fournisseur de 25.000 Dhs.

### Autres actionnaires :

Numéraire.	215.000
------------	---------

Les frais de constitution 9.000 Dhs (réglés par chèque).

La libération des apports a été complète à la constitution.

### T.A.F :

1. Journaliser la constitution.
2. Bilan de constitution.

### Solution :

#### 1. Journal :

Capital social :

<u>Mr X apporte :</u>	Fonds commercial	10.000
	Construction	60.000
	Marchandises	12.000
	Clients	15.000
	<u>Numéraire</u>	<u>13.000</u>
	Total :	110.000
	- Dette fournisseur :	25.000

A.P.S : 85.000 Dhs

(Soit 850 Actions de 100 Dhs)

Autres actionnaires :

Numéraire. 215.000

A.P.S : 215.000 (Soit 2.150 Actions de 100 Dhs)

#### ENFIN :

Le capital social = 215.000 + 85.000 = 300.000 (Soit 3.000 Actions de 100 Dhs).

Journal :

		01-01		
346201	Actionnaire Mr X, K.S.A.N.V		85.000	
364202	Actionnaires Autres, K.S.A.N.V		215.000	
1111	Capital Social.			300.000
	Promesse des apports.			
	d°			
2230	Fonds commercial		10.000	
2321	Constructions		60.000	
3111	Marchandises		12.000	
3421	Clients		15.000	
5141	Banque		13.000	
3642	A.K.S.A.N.V			85.000
4411	Fournisseurs			25.000
	Réalisation des apports de Mr X.			
	d°			
5141	Banque		215.000	
3462	A.K.S.A.N.V			215.000
	Réalisation des apports des autres actionnaires.			
	d°			
2111	Frais de constitution.		9.000	
5141	Banque.			9.000
	Chèque N°...			
	/			

2. Bilan de constitution :

Actif	Bilan 01-01-2010		Passif
Frais Préliminaires	9.000	Capital Social	300.000
Fonds Commercial	10.000	<u>Moins :</u>	
Constructions	60.000	A.K.S.Non appelé	<u>-0-</u>
Marchandises	12.000	Capital appelé :	300.000
Clients	15.000	Dont versé : 300.000	
Banque	<u>219.000</u>	Fournisseurs	25.000
Total : A	325.000	Total : P	325.000

## 1-2-2-2 Réalisation successive des apports :

### A. Cas Normal :

#### Exemple :

La société 'Alpha' a été constituée le 01-01-2012, les apports sont :

- Un apport en Nature ; Bâtiment 800.000  
Dont : Terrain de 200.000  
Grevé d'une dette Fournisseur : 200.000 Dhs
- Numéraire : 400.000

Les apports en nature sont libérés immédiatement et en totalité à la constitution.

Les apports en numéraire sont libérés du minimum légal par versement en Banque.

Les frais de constitution : 5.000 Dhs (réglés par chèque).

Le conseil d'administration procède le 01-05-2012 à l'appel de deuxième quart et accord un délai de 15 Jours.

Tous les actionnaires ont répondu à l'appel sans retard.

#### T.A.F :

1. Journal de constitution.
2. Bilan de constitution.
3. Journal de deuxième appel.

#### Solution :

##### 1. Journal :

##### Apports en Nature :

Terrains	200.000
Bâtiment	600.000
Total :	800.000
- Dettes ;	200.000
A.P.S :	600.000

##### Apports en Numéraire :

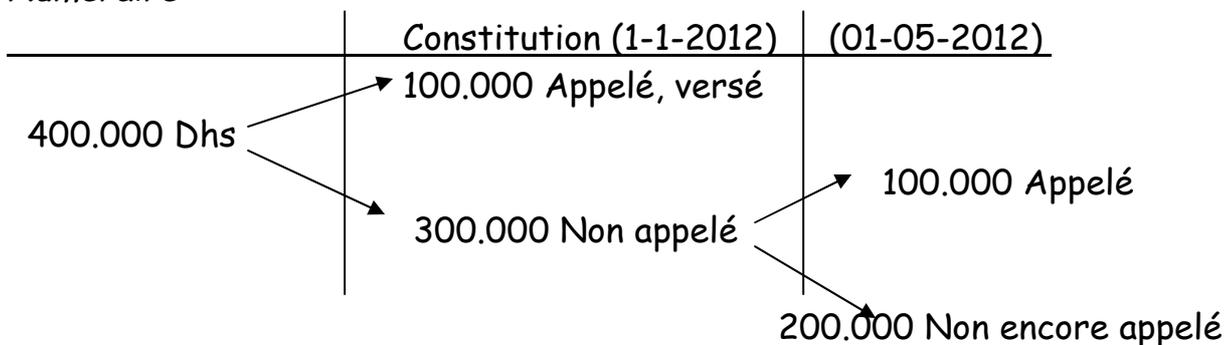
Numéraire	400.000
A.P.S :	400.000

Donc : Capital social= 600.000 +400.000 = 1.000.000 Dhs

Journal :

		01-01		
3462	A.K.S.A.N.V		700.000	
1119	A.K.S. Non appelé		300.000	
1111	Capital social			1.000.000
	Promesse des apports.			
	d°			
2310	Terrains		200.000	
2321	Bâtiments		600.000	
5141	Banque		100.000	
3462	A.K.S.A.N.V			700.000
4411	Fournisseurs			200.000
	Réalisation des apports.			
	d°			
2111	Frais de constitution.		5.000	
5141	Banque.			5.000
	Chèque №...			
	/			

Numéraire :



2. Bilan de constitution :

Actif	Bilan 01-01-2012	Passif	
Frais Préliminaires	5.000	Capital Social	1.000.000
Terrains	200.000	<u>Moins :</u>	
Constructions	600.000	A.K.S.Non appelé	300.000
Banque	<u>95.000</u>	Capital appelé Dont versé	700.000
		Fournisseurs	200.000
Total : A	900.000	Total : P	900.000

Le 01-05 :

Le conseil d'administration appel le 2<sup>ème</sup> quart, (15 Jours de délai).

1119 A K S N A	
* 300.000	100.000 (01-05)
3462 A K S A N V	
100.000	100.000 (01-05)
5141 BANQUE	
100.000 (01-05)	

Journal :

		01-05			
3462		A.K.S.A.N.V		100.000	
1119		Capital social			100.000
		Appel du 2 <sup>ème</sup> quart			
		d°			
5141		Banque		100.000	
3462		A.K.S.A.N.V			100.000
		Réalisation sans retard du 2 <sup>ème</sup> quart.			
		/			

+ Extrait de Bilan Le 01-05 :

Actif	Bilan 01-05-2012	Passif
Frais Préliminaires	5.000	Capital Social
Terrains	200.000	<u>Moins :</u>
Constructions	600.000	A.K.S.Non appelé
Banque	<u>195.000</u>	<u>200.000</u>
		Capital appelé Dont versé
		800.000
		Fournisseurs
		200.000
Total : A	1.000.000	Total : P
		1.000.000

### Exercice :

La société Anonyme 'Alpha' constituée Le 01-01-2008 par les apports suivants :  
Apports de :

#### Mr X:

Constructions.	300.000
M. Transport	200.000
Dettes fournisseurs	100.000

#### Les autres actionnaires :

Fonds commercial.	150.000
Numéraire	600.000

La constitution a été faite avec le minimum légal.

Les frais de constitution s'élèvent à 4.500 Dhs (réglés par chèque).

Le 10-06-2008, le conseil d'administration procède à l'appel du 2<sup>ème</sup> quart et accord un délai de 15 Jours aux actionnaires.

Tous les actionnaires ont répondu à l'appel dans les délais.

### T.A.F :

1. Déterminer le montant de capital social.
2. Journaliser la constitution.
3. Etablir le bilan de constitution.
4. Journal du 2<sup>ème</sup> appel.
5. Faire un extrait du bilan.

### Solution :

#### 1. Capital social :

<u>Mr X :</u>	Constructions	300.000	
	<u>M. Transport</u>	<u>200.000</u>	
	Total :	500.000	
	<u>- Dettes</u>	<u>100.000</u>	
	A.P.S	400.000 Dhs	(Soit 4.000 Actions de 100 Dhs).

#### Autres :

Fonds commercial.	150.000	
<u>Numéraire.</u>	<u>600.000</u>	
A.P.S	750.000 Dhs	(soit 7.500 Actions de 100 Dhs)

$$\begin{aligned}
 \text{Capital Social} &= \sum \text{A.P.S} \\
 &= 400.000 + 750.000 \\
 &= \underline{1.150.000 \text{ Dhs}} \quad (\text{soit } 11.500 \text{ Actions de } 100 \text{ Dhs}).
 \end{aligned}$$

## 2. Journal de constitution :

		01-01-2008		
3462	A.K.S.A.Non Versé		700.000	
1119	A.K.S.Non Appelé		450.000	
1111	Capital social			1.150.000
	Promesse des apports.			
	d°			
2230	Fonds commercial		150.000	
2320	Constructions		300.000	
2340	Matériel de Transport		200.000	
5141	Banque		<u>150.000</u>	
3462	A.K.S.A. Non versé			700.000
4411	Fournisseurs			100.000
	Réalisation des apports (sans Retard)			
	d°			
2111	Frais de constitution.		4.500	
5141	Banque.			4.500
	Chèque N°...			
	/			

## 3. Bilan de constitution :

Actif		Bilan de : 01-01-2008		Passif	
Frais Préliminaires	4.500	Capital Social			1.150.000
Fonds Commercial	150.000	<u>Moins :</u>			
Constructions	300.000	A.K.S. Non appelé			<u>450.000</u>
Matériel de Transport	200.000	Capital appelé Dont versé			700.000
Banque	<u>145.500</u>	Fournisseurs			100.000
<b>Total : A</b>	<b>800.000</b>	<b>Total : P</b>			<b>800.000</b>

4. Journal du 2<sup>ème</sup> appel :

	<u>10-06-2008</u>		
3462	A.K.S.A. Non Versé	150.000	
1119	A.K.S. Non Appelé		150.000
	Appel du 2 <sup>ème</sup> quart		
	<u>25-06-2008</u>		
5141	Banque	150.000	
3462	A.K.S.A. Non Versé		100.000
	Réalisation sans retard du 2 <sup>ème</sup> quart.		
	/		

5. Extrait de bilan :

Actif		Bilan de : 25-06-2008		Passif	
Frais Préliminaires	4.500	Capital Social			1.150.000
Fonds Commercial	150.000	<u>Moins :</u>			
Constructions	300.000	A.K.S. Non appelé			<u>300.000</u>
Matériel de Transport	200.000	Capital appelé Dont versé			<u>850.000</u>
Banque	<u>295.500</u>	Fournisseurs			100.000
<b>Total : A</b>	<b>950.000</b>	<b>Total : P</b>			<b>950.000</b>

**B. Cas Particuliers :**

Lors des appels il arrive que les actionnaires ne libèrent pas la fraction appelée dans les délais fixés (libération avec Retard). De même des actionnaires peuvent versé des fractions non appelées (libération par anticipation). Parfois les actionnaires ne versent pas la fraction appelée (défaillance d'actionnaire=).

**a. Cas de la libération avec Retard (versement après la date fixée) :**

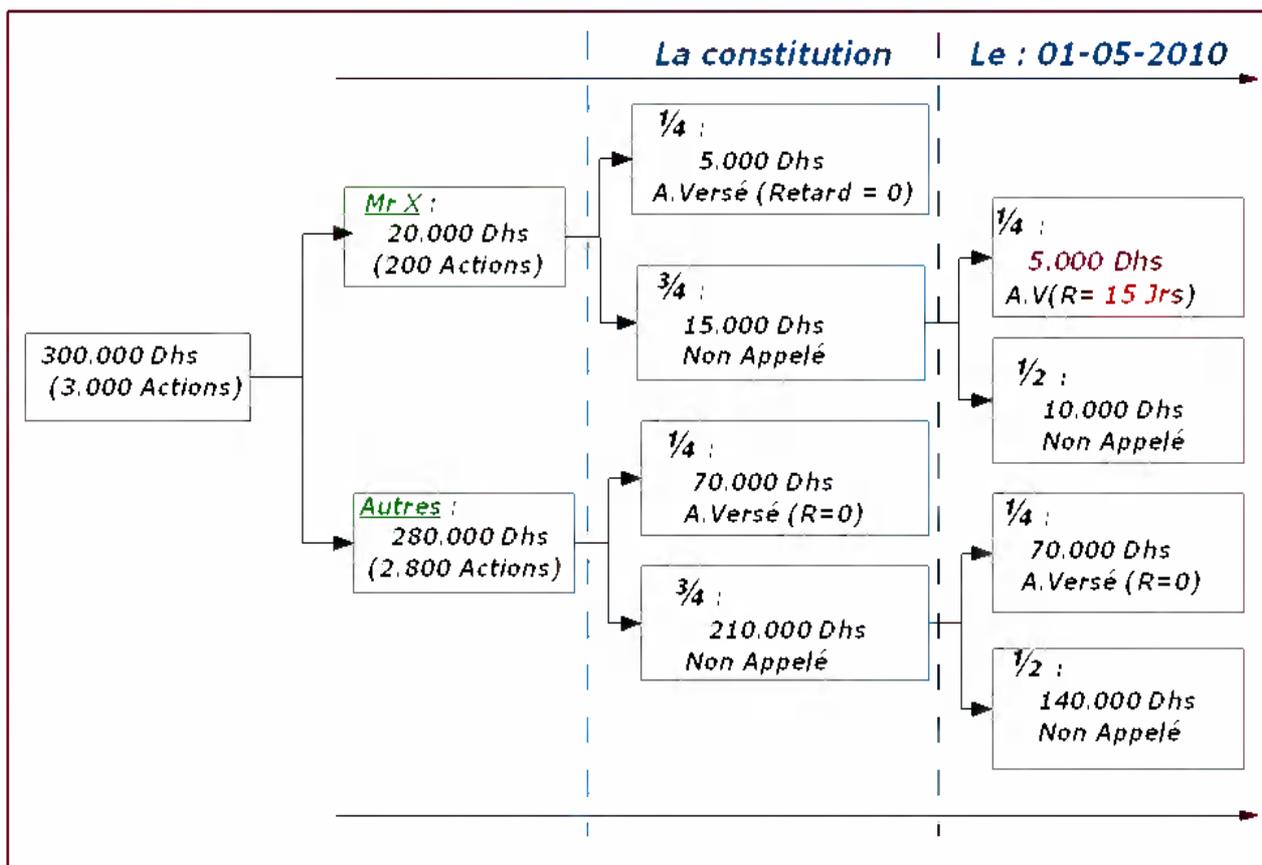
### Exemple :

- \* La société Anonyme 'Alpha' est constituée Le 01-01-2010 avec un capital de 300.000 Dhs divisé en actions de Numéraire.
- \* Les apports sont libérés du minimum légal à la souscription par versement en banque, les frais de constitution s'élèvent à 4.000 Dhs (réglés par chèque).
- \* Le conseil d'administration décide Le 01-05-2010 d'appeler le 2<sup>ème</sup> quart qui devra être versé au compte bancaire de la société au plus tard Le 15-05-2010.
- \* L'actionnaire 'Mr X' qui a souscrit 200 Actions à la constitution n'a répondu à l'appel du 2<sup>ème</sup> quart que Le 30-06-2010.
- \* Les charges divers d'exploitation engagées par la société à cause de ce Retard sont estimées à 20 Dhs.
- \* Les statuts prévoient un intérêt de Retard de 12%/an.

T.A.F :

1. Journal.

### Solution :



		01-01-2010		
3462	A.K.S.A. Non Versé		75.000	
1119	A.K.S. Non Appelé		225.000	
1111	Capital Social. Promesse des apports. d°			300.000
5141	Banque		75.000	
3642	A.K.S.A.N.V Réalisation des apports (1 <sup>er</sup> quart). d°			75.000
2111	Frais de constitution		4.000	
5141	Banque Chèque N°...			4.000
<u>01-05-2010</u>				
3462	A.K.S.A. Non Versé		75.000	
1119	A.K.S. Non Appelé Appel du 2 <sup>ème</sup> quart.			75.000
<u>15-05-2010</u>				
5141	Banque		70.000	
3462	A.K.S.A. Non Versé Réalisation sans retard par <u>les Autres</u>			70.000
<u>30-05-2010</u>				
5141	Banque		5.045	
3462	A.K.S.A. Non Versé			5.000
7127	Ventes de Pds accessoires			20
7381	Intérêts et Pds assimilés			*25
	Réalisation effectuée par <u>Mr X</u> (Retard = 15Jrs)			
/				

\* 5.000 \* 12% \* 15/360 = 25 Dhs

## Exercice :

La société 'Bêta' est constituée Le : 01-01-2008 avec un capital de 500.000 Dhs divisé en 500 Actions de Numéraire.

Les apports sont libérés de moitié à la constitution.

Les frais de constitution s'élèvent à 5.000 Dhs.

Le conseil d'administration procède Le 01-06-2008 à l'appel du 3<sup>ème</sup> quart, tous les actionnaires ont répondu à cet appel par versement en banque Le 15-06-2008.

Le 01-08-2008 l'appel du 4<sup>ème</sup> quart à été fait, il devrait être versé au compte bancaire au plus tard Le 15-08-2008, à cette date seul l'actionnaire 'Mr X' (500 Actions) n'a répondu à l'appel que Le 27-08-2008.

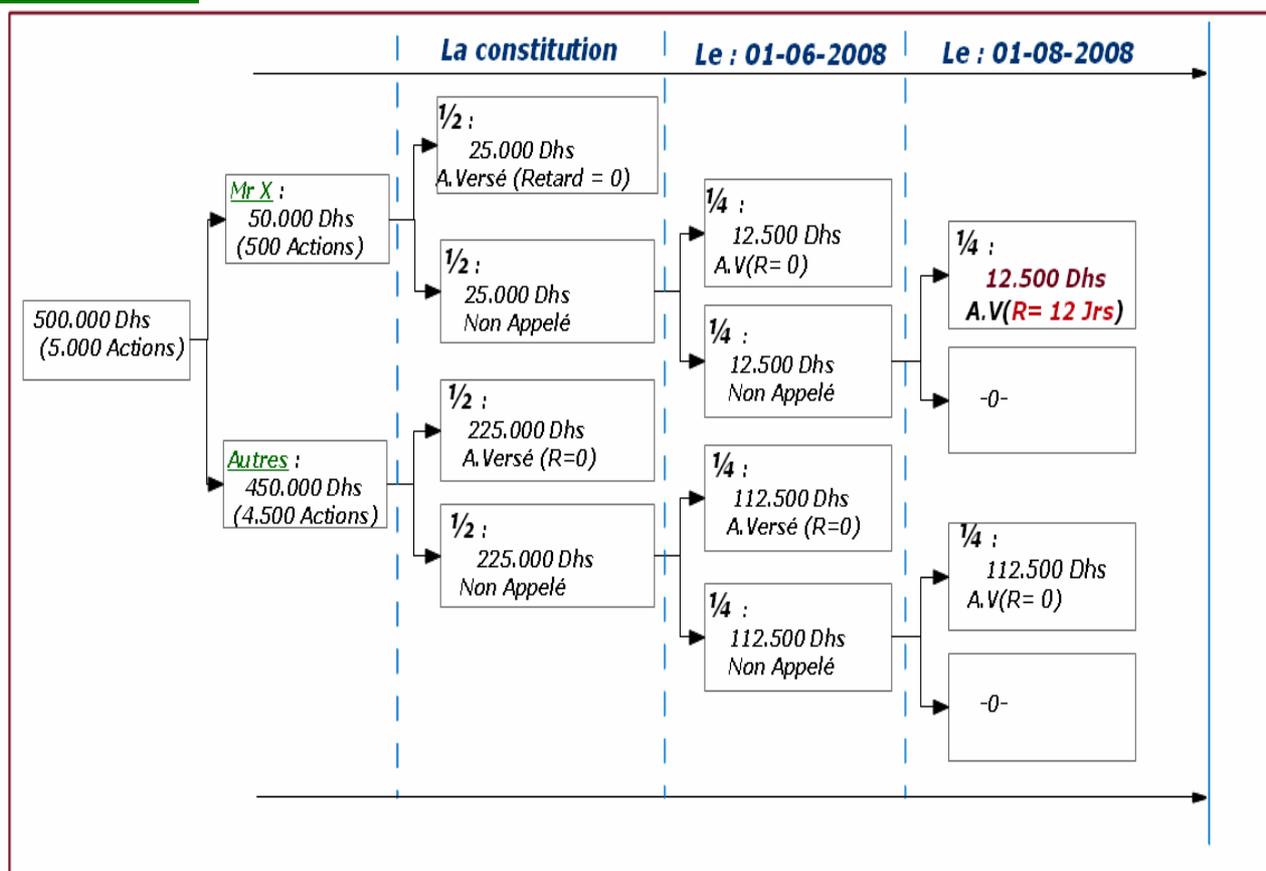
Ce retard a causé à la société un préjudice soit une charge de 50 Dhs.

Les statuts prévoient un taux d'intérêt de 12%.

*T.A.F :*

Journaliser toutes les opérations.

## Solution :



		01-01-2008		
3462	A.K.S.A. Non Versé		250.000	
1119	A.K.S. Non Appelé		250.000	
1111	Capital Social. Promesse des apports. d°			500.000
5141	Banque		250.000	
3642	A.K.S.A.N.V Réalisation des apports (la moitié). d°			250.000
2111	Frais de constitution		5.000	
5141	Banque Chèque N°...			5.000
		01-06-2008		
3462	A.K.S.A. Non Versé		125.000	
1119	A.K.S. Non Appelé Appel du 3 <sup>ème</sup> quart.			125.000
		15-06-2008		
5141	Banque		125.000	
3462	A.K.S.A. Non Versé Réalisation du 3 <sup>ème</sup> quart (R=0)			125.000
		01-08-2008		
3462	A.K.S.A. Non Versé		125.000	
1119	A.K.S Non Appelé Appel du 4 <sup>ème</sup> quart.			125.000
		15-08-2008		
5141	Banque		112.500	
3462	A.K.S.A. Non Versé Réalisation du 4 <sup>ème</sup> quart par 'Autres'			112.500
		27-08-2008		
5141	Banque		12.600	
3462	A.K.S.A. Non Versé			12.500
7127	Ventes de Pdts accessoires			50
7381	Intérêts et Pdts assimilés			*50
	Réalisation effectuée par 'Mr X' (R = 12Jrs) *12.500 x 12% x 12/360 = 50			
		/		

### **b. Cas des versements anticipés:**

(Le versement des fractions non appelés)

Il est courant lors de la constitution que les actionnaires ne libèrent que le quart des apports en numéraire, le reste sera libéré ultérieurement par appels successifs. Il arrive aussi que les actionnaires libèrent la partie appelée et même la partie non appelée, on dit qu'ils anticipent.

#### **Exemple :**

La SA 'Bêta' constituée Le 01-01-2008, avec un capital social de 500.000 Dhs (soit 5.000 Actions en numéraire).

Il est demandé aux actionnaires d'effectuer le versement au compte bancaire de la société avant Le 31-01-2008 selon le minimum légal, cependant 1.000 Actions de 'Mr X' sont libérés immédiatement et en totalité.

Les frais de constitution 15.000 Dhs (réglés par chèque).

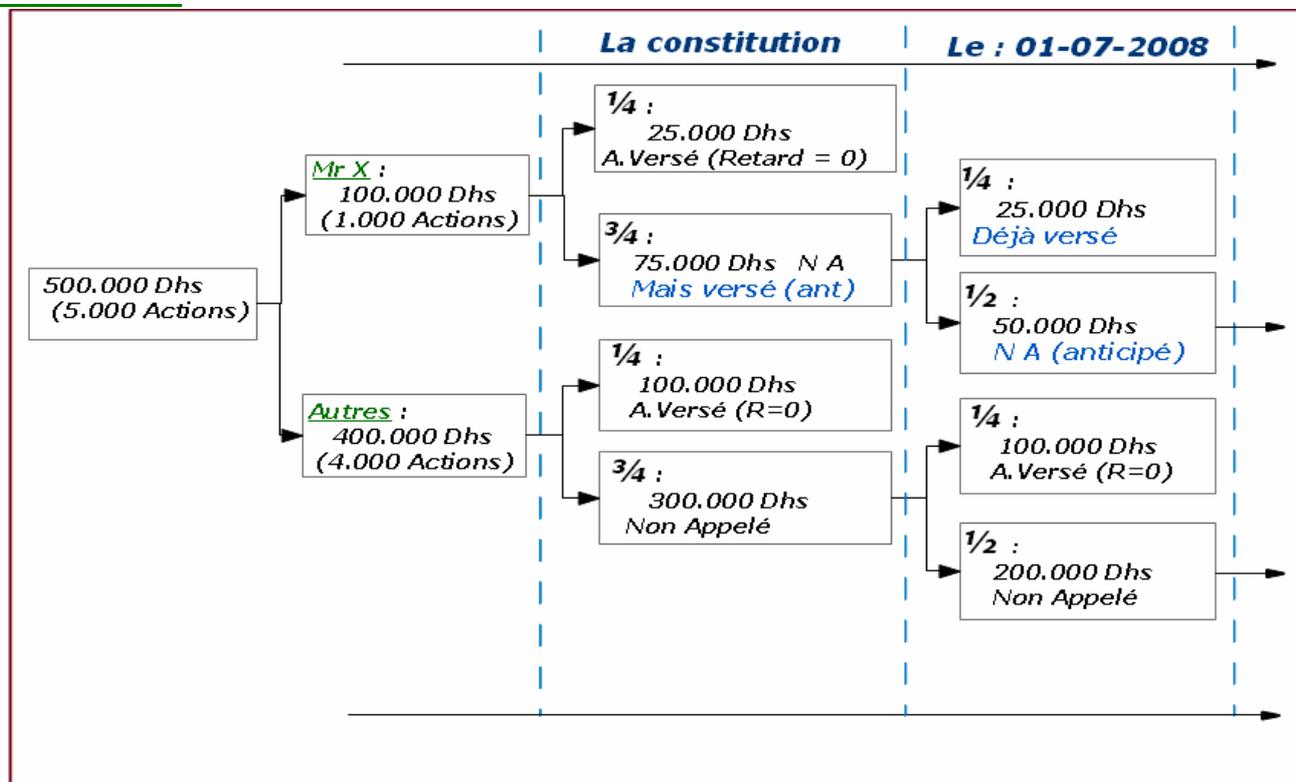
Le 01-07-2008 l'appel du 2<sup>ème</sup> quart est fait, la date du 16-07-2008 est donnée comme limite de la réalisation. Tous les actionnaires ont répondu à l'appel sans retard.

Les statuts prévoient un taux d'intérêt de 9% pour rémunérer les anticipations.

T.A.F :

1. Journal.

#### **Solution :**



		01-01-2008		
3462	A.K.S.A. Non Versé	125.000		
1119	A.K.S. Non Appelé	375.000		
1111	Capital Social. Promesse des apports.			500.000
		31-01-2008		
5141	Banque	200.000		
3642	A.K.S.A.N.V			125.000
4468	Atrs cptes d'associés -créditeurs Réalisation sans retard (anticipO Mr X). d°			75.000
2111	Frais de constitution	15.000		
5141	Banque Chèque N°...			15.000
		01-07-2008		
3462	A.K.S.A. Non Versé	125.000		
1119	A.K.S. Non Appelé Appel du 2 <sup>ème</sup> quart.			125.000
		16-07-2008		
5141	Banque	100.000		
4468	Autres comptes d'associés -créditeurs	25.000		
3462	A.K.S.A. Non Versé Réalisation du 2 <sup>ème</sup> quart, anticip 'Mr X' d°			125.000
6311	Intérêts des empreints et dettes	<b>*3375</b>		
34552	Etat, TVA Récupérable/charges.	337,5		
5141	Banque Chèque N°... (Intérêt d'anticipation de Mr X). <b>* 75.000 x 9% x 6/12 = 3.375 Dhs</b>			3.712,5
		/		

### Exercice :

La SA 'Gamma' constituée Le 15-06-2008 avec un capital de 300.000 Dhs de numéraire.

Il est exigé la libération de la moitié des actions à la constitution.

Le 30-09-2008, la banque informe la société que tous les actionnaires ont répondu à l'appel et que 'Mr X' a totalement libéré les 500 Actions souscrites à la constitution.

Les frais de constitution 3.000 Dhs (réglés par chèque).

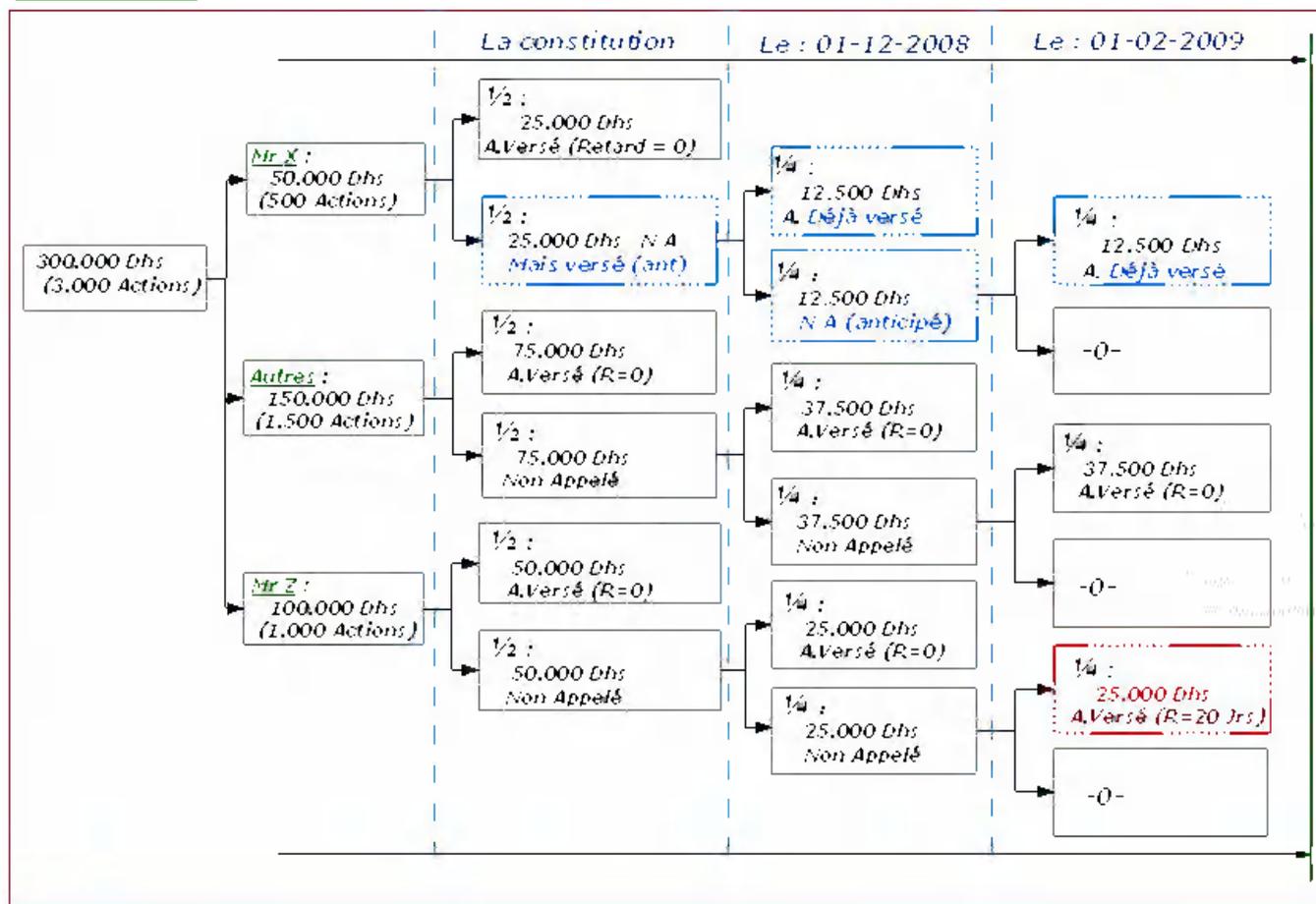
Le 01-12-2008, l'AG a appelée le 3<sup>ème</sup> quart et fixe une date limite Le 31-12-2008, tous les actionnaires ont répondu à l'appel par versement en banque.

Les statuts prévoient un taux d'intérêt de 9% pour rémunérer les anticipations.

Le 01-02-2009 appel du dernier quart, tous les actionnaires ont répondu à l'appel à l'exception de 'Mr Z' (1.000 Actions) qui a fait 20 Jours de retard. Ce retard a causé à la société un préjudice soit une charge de 100 Dhs. Les statuts prévoient un taux d'intérêt de 12%/an (de Retard).

T.A.F : 1. Journal de toutes les opérations.

### Solution :



Journal :

		<u>15-09-2008</u>		
3462	A.K.S.A. Non Versé		150.000	
1119	A.K.S. Non Appelé		150.000	
1111	Capital Social. Promesse des apports.			300.000
		<u>30-09-2008</u>		
5141	Banque		175.000	
3642	A.K.S.A.N.V			150.000
4468	Atrs cptes d'associés -créditeurs Réalisation sans retard (anticipO Mr X). d°			25.000
2111	Frais de constitution		3.000	
5141	Banque Chèque N°...			3.000
		<u>01-12-2008</u>		
3462	A.K.S.A. Non Versé		75.000	
1119	A.K.S. Non Appelé Appel du 3 <sup>ème</sup> quart.			75.000
		<u>31-12-2008</u>		
5141	Banque		62.500	
4468	Autres comptes d'associés -créditeurs		12.500	
3462	A.K.S.A. Non Versé Réalisation du 3 <sup>ème</sup> quart, anticip 'Mr X' d°			75.000
6311	Intérêts des emprunts et dettes		*468,75	
34552	Etat, TVA Récupérable/charges.		46,87	
5141	Banque Chèque N°... (Intérêt d'anticipation de Mr X). * $25.000 \times 9\% \times 2,5/12 = 468,75$ Dhs			515,62
		<u>01-02-2009</u>		
3462	A.K.S.A Non Versé		75.000	
1119	A.K.S Non Appelé Appel du 4 <sup>ème</sup> quart,			75.000

	d°		
5141	Banque	37.500	
4468	Autres comptes d'associés -créditeurs	12.500	
3462	A.K.S.A Non Versé		50.000
	Réalisation du 4 <sup>ème</sup> quart des autres, tenant compte de l'anticipation de 'Mr X' 21-02-2009		
5141	Banque.	25.267	
3462	A.K.S.A Non Versé		25.000
7127	Ventes de pdts accessoires		100
7381	Intérêts et Pdts assimilés		*167
	Réalisation avec (R = 20Jrs) de 'Mr Z' * $25.000 \times 12\% \times 20/360 = 167$		
	d°		
6311	Intérêts des empreints et dettes.	*187,5	
34552	Etat, TVA Récupérable sur charges.	18,75	
5141	Banque.		206,25
	Paiement de l'anticipation de 'Mr X' De : 01-12-08 ----> 01-02-09 * $12.500 \times 9\% \times 2/12 = 187,5$		

**c. Cas d'actionnaire défaillant :**  
(Fractions appelées mais non libérées)

L'article 996 du Droit des Obligations et de Contrats stipule que chaque associé doit délivrer son apport à la date limite convenue, si il n'exécute pas son engagement, après sa mise en demeure les autres associés peuvent prononcer son exclusion ou le contraindre à exécuter ses engagements.

La société procède ainsi :

- Elle adresse une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception.
- 30 Jours au moins après la mise en demeure, la société fait apparaître dans un journal d'annonces légales un avis de mise en vente des actions ainsi que leur nombre.
- La société informe l'actionnaire défaillant de la mise en vente en lui indiquant la date de la vente, le numéro du journal dans lequel l'annonce a été faite.
- 20 Jours après, la vente pourra avoir lieu.

Exemple :

La SA 'Bêta' fondée Le : 01-01-2008 au capital de 400.000 Dhs soit 4.000 Actions de 100 Dhs et de numéraire. Ce capital est libéré de minimum légal à la constitution.

Frais de constitution 8.000 Dhs (réglés par chèque).

Le 01-05-2008, seul 'Mr X' (800 Actions) ne répond pas à l'appel du 2<sup>ème</sup> quart.

Après sa mise en demeure Le 01-06-2008, la société a exécuté Le 01-09-2008, les actions de 'Mr X', et les a vendus comme libérées de moitié au prix de 120 Dhs/Action à un nouveau actionnaire 'Mr Y'.

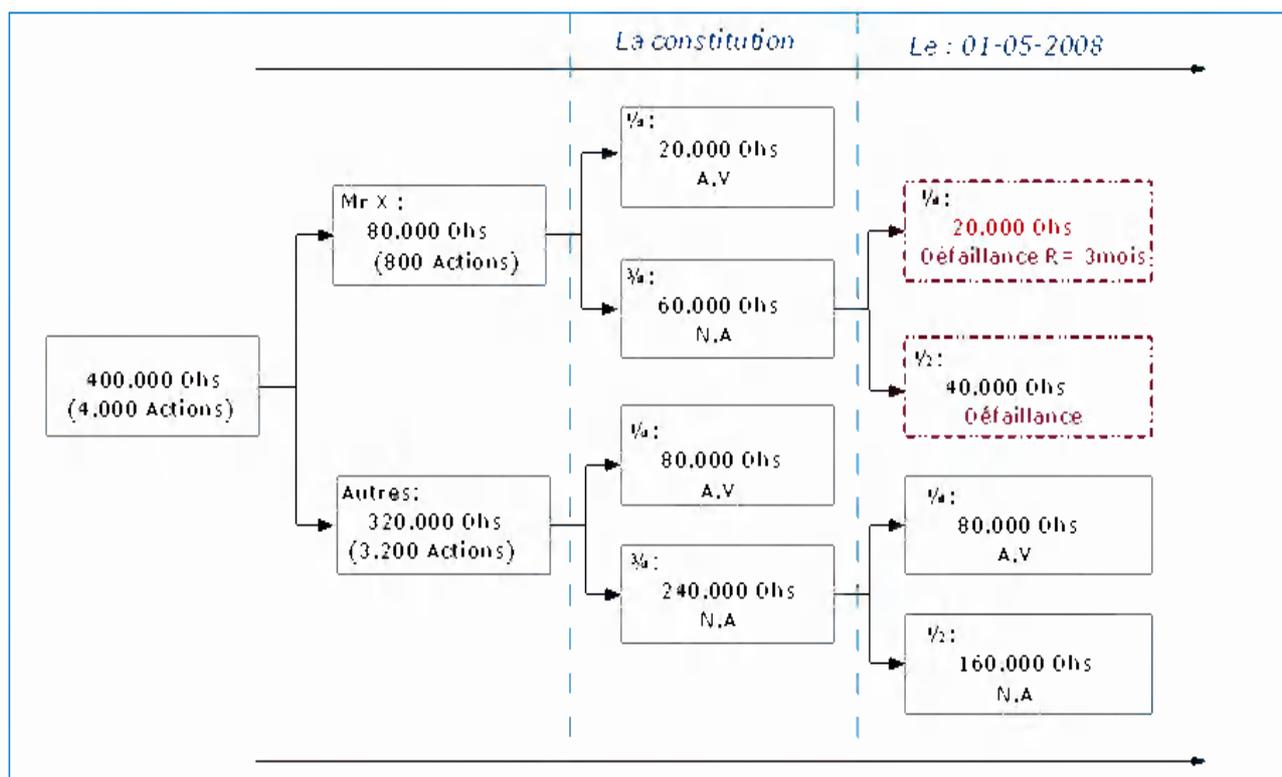
Les frais de vente des titres 360 Dhs HT, le taux d'intérêt en cas de retard et de 12%/an.

Le 25-09-2008, la société règle par chèque l'actionnaire défaillant 'Mr X'

T.A.F :

Journal de toutes les opérations.

Solution :



Journal :

		01-01-2008		
3462	A.K.S.A. Non Versé		100.000	
1119	A.K.S. Non Appelé		300.000	
1111	Capital Social. Promesse des apports. d°			400.000
5141	Banque		100.000	
3642	A.K.S.A.N.V Réalisation du 1 <sup>er</sup> quart, d°			100.000
2111	Frais de constitution		8.000	
5141	Banque Chèque N°...			8.000
		01-05-2008		
3462	A.K.S.A. Non Versé		100.000	
1119	A.K.S. Non Appelé Appel du 2 <sup>ème</sup> quart.			100.000
		31-05-2008		
5141	Banque		80.000	
3468	Actionnaire défaillant.		20.000	
3462	A.K.S.A. Non Versé Libération des autres et constatation de la défaillance de 'Mr X'			100.000
		01-09-2008		
5141	Banque.		*96.000	
3468	Actionnaire défaillant. Cession d'actions de 'Mr X' * 800 x 120 Dhs = <u>96.000 Dhs</u> d°			96.000
6147	Services bancaires.		360	
34552	Etat, TVA Récupérable sur charges.		36	
5141	Banque. Paiement des services bancaires.			396

	d°		
3468	<b>Actionnaire défaillant.</b>	996	
6147	Services bancaires.		360
34552	TVA Récupérable/charges		36
7381	Intérêts et Pdts assimilés		*600
	Intérêts et frais à la charge de 'Mr X' De : 31-05-08 ----> 01-09-08 (3mois) * $20.000 \times 12\% \times 3/12 = 360 \text{ Dhs.}$		
	25-09-2008		
3468	<b>Actionnaire défaillant.</b>	*75.004	
5141	Banque.		75.004
	Pour solde de toute compte * $96.000 - (20.000 + 996) = 75.004$		
	/		

3468 Actionnaire défaillant	
(31/05) *20.000	
	96.000 (01/09)
(01/09) 996	
//	
SD : 75.004	

Ces opérations sont elles favorables pour 'Mr X' ?

Au constitution 'Mr X' verse au compte de la société : 20.000 Dhs

Après la cession de sa part et la déduction des charges engagées par la société,  
'Mr X' a recevoir de la société : 75.004 Dhs.

Donc : Mr X a dégagé un bénéfice d'un montant de 55.004 Dhs.

## Exercice :

### Partie 1 :

La SA « Bêta » est constituée Le : 01-02-2010.

Les apports :

Mr X :

Matériel de Transport	150.000
M.M. Bureau	46.000
Construction	150.000
Numéraire	200.000
Fournisseurs	80.000

Les autres actionnaires :

Numéraire 72.000 - *représentent le minimum légal-*

Les statuts stipulent que les dettes sont imputées sur les objets mobiliers apportés.

Frais de constitution : -A déterminer-

T.A.F :

1. Sachant que le nominal de l'action est de 100 Dhs, déterminer le montant du Capital Social.
2. Journaliser la constitution sachant que la société n'a engagée que les droits d'enregistrement pendant sa constitution.

### Corrigé (partie 1) :

1. le capital social :

$$C.S = \sum A.P.S$$

A.P.S (Mr X) :

Matériel de Transport	150.000
M.M. Bureau	46.000
Construction	150.000
Numéraire	200.000
<u>Total :</u>	<u>546.000</u>
<u>-Fournisseurs</u>	<u>80.000</u>

A.P.S : 466.000 Dhs (soit 4.660 Actions).

A.P.S (Autres) :

Numéraire (1/4 = 72.000 Dhs)

Donc : un A.P.S de : 288.000 Dhs (soit 2.880 Actions de 100 Dhs).

$$C.S = \sum A.P.S = 466.000 + 288.000$$

**C.S = 754.000 Dhs** (soit 7.540 Actions de 100 Dhs).

2. Journaliser la constitution :

$$D.E = D.E/A.P.S + D.E/A.T.O$$

Mr X :

$$D.E/A.P.S = 466.000 \times 1\% = 4.660 \text{ Dhs.}$$

$$D.E/A.T.O = 80.000 \times 1,5\% = 1.200 \text{ Dhs.}$$

Autres :

$$D.E/A.P.S = 288.000 \times 1\% = 2.880 \text{ Dhs.}$$

Donc :  $D.E = 4.660 + 1.200 + 2.880 = \underline{8.740 \text{ Dhs}}$  (> 1.000 Dhs).

Journal :

		01-02-2010		
3462	A.K.S.A. Non Versé		388.000	
1119	A.K.S. Non Appelé		366.000	
1111	Capital social			754.000
	Promesse des apports			
	d°			
2320	Constructions		150.000	
2340	Matériel de Transport		150.000	
2350	M.M. Bureau.		46.000	
5141	Banque		122.000	
3462	A.K.S.A. Non Versé			388.000
4411	Fournisseurs			80.000
	Réalisation des apports			
	d°			
2111	Frais de constitution.		8.740	
5141	Banque			8.740
	Chèque N°....			
	/			

### Partie 2 :

Le : 01-04-2010, La société décide d'appelé le 2<sup>ème</sup> quart, la date limite du 30-04-2010 a été fixée. Tous les actionnaires ont répondu à l'appel à l'exception de 'Mr Y' (1.000 Actions) qui se libère avec un retard de 10 Jours.

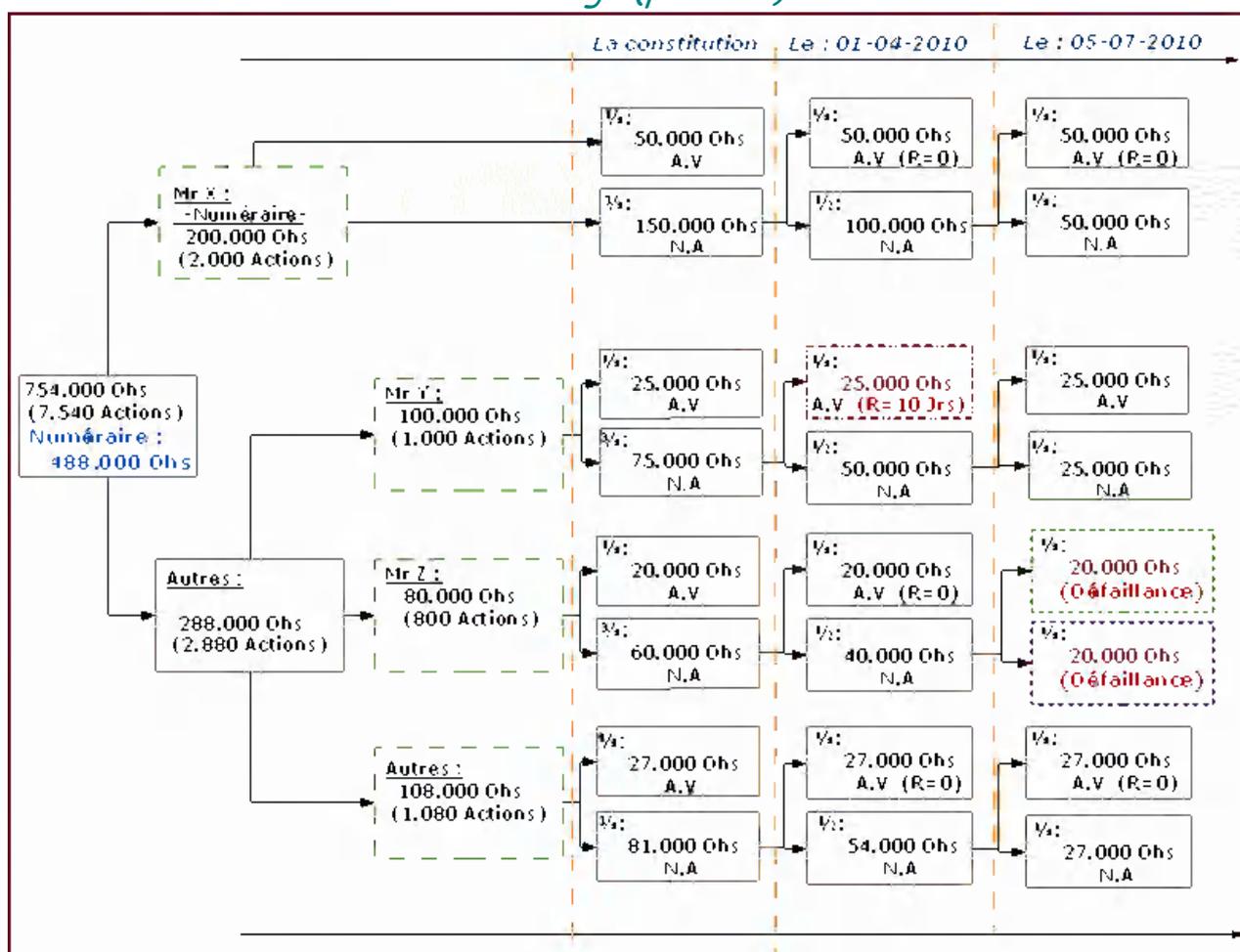
Le : 05-07-2010, la société appel le 3<sup>ème</sup> quart un délai de 10 Jours a été fixé. Tous les actionnaires ont répondu à l'appel à l'exception de 'Mr Z' (800 Actions) celui-ci a été mis en demeure Le 01-08-2010.

Le : 15-09-2010, Les actions de 'Mr Z' sont vendus à 'Mr Ali' au prix de 125 Dhs/action, ont les considérant comme libéré de  $\frac{3}{4}$ . Les frais de vente des titres : 300 Dhs HT.

T.A.F:

1. Journaliser le 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> appel.  
(Au besoin : le taux d'intérêt 12%).

*Corrigé (partie 2) :*



Journal :

		01-04-2010		
3462		A.K.S.A. Non Versé	122.000	
1119		A.K.S. Non Appelé		122.000
		Promesse des apports.		
		30-04-2010		
5141		Banque	97.000	
3642		A.K.S.A.N.V		97.000
		Réalisation du 2 <sup>ème</sup> quart,-exception Y-		
		10-05-2010		
5141		Banque	25.083,4	
3462		A.K.S.A. Non Versé		25.000
7381		Intérêts et pdts assimilés		*83,4
		* 25.000 x 12% x 10/360 = 83,4 Dhs		
		Réalisation avec Retard Mr Y.		
		05-07-2010		
3462		A.K.S.A. Non Versé	122.000	
1119		A.K.S. Non Appelé		122.000
		Appel du 3 <sup>ème</sup> quart.		
		15-07-2010		
5141		Banque	102.000	
3462		A.K.S.A. Non Versé		102.000
		Réalisation des apports X, Y, Autres.		
		d°		
3468		Actionnaire défaillant.	20.000	
3462		A.K.S.A Non Versé		20.000
		Défaillance 'Mr Z'		
		15-09-2010		
5141		Banque	*100.000	
3468		Actionnaire défaillant.		100.000
		Cession des actions de 'Mr Z'.		
		* 800 Actions x 125 Dhs = 100.000 Dhs		
		d°		
6147		Services bancaires	300	
34552		Etat, TVA Récupérable sur Charges.	30	
5141		Banque.		330
		Services bancaires.		
		/		

d°			
3468	6147	<b>Actionnaire défaillant.</b>	730
	34552	Services bancaires.	300
	7381	TVA Récupérable/charges	30
		Intérêts et Pdts assimilés	*400
		Intérêts et frais à la charge de 'Mr Z'	
		De : 15-07-10 ---> 15-09-10 (2mois)	
		* $20.000 \times 12\% \times 2/12 = 400 \text{ Dhs.}$	
		25-09-2008	
3468	5141	<b>Actionnaire défaillant.</b>	*79.270
		Banque.	79.270
		Pour solde de tout compte	
		* $100.000 - (20.000 + 730) = 79.270$	
		/	

3468 Actionnaire défaillant	
(15/07) *20.000	100.000 (15/09)
(15/09) 730	
SD : 79.270	

« Mr Z » a versé à la société :  $20.000 + 20.000 = 40.000 \text{ Dhs.}$   
Après la cession de ses actions, il a reçu de la société :  $79.270 \text{ Dhs}$

## Chapitre 2 : La répartition des bénéfices :

### 2. Modalités juridiques :

La société est un contrat entre deux ou plusieurs personnes en vue de partager le bénéfice qui pourra en résulter.

La liquidation des bénéfices et les pertes doit être faite d'après le bilan à la fin de chaque exercice comptable ou année sociale.

Quand le capital social a subi une diminution suite à la réalisation des pertes et à défaut des réductions de capital, toute répartition des bénéfices est interdite jusqu'à reconstitution totale de capital social.

D'après l'article 330 de la loi 17/95 le bénéfice distribuable est constitué de :

- (+) Bénéfice net de l'exercice.
- (+) Bénéfice net reportés des exercices antérieurs.
- (-) Report à nouveau (solde débiteur).
- (-) Réserves.

Le bénéfice à distribuer peut être réparti suivant deux étapes :

#### **1<sup>ère</sup> Etape :**

- Calcul de la réserve légale :  
Soit 5% du bénéfice net et sans dépasser 10% du capital social.
- Calcul de l'intérêt statutaire :  
Ce fait sur la base du capital libéré.
- Constitution d'une réserve facultative :  
Résultat d'une décision de l'assemblée générale.
- Report à nouveau (Solde Crédeur) :  
Il s'agit des sommes non distribuées, leur répartition est reportée à plus tard.

#### **2<sup>ème</sup> Etape :**

Sur le reliquat (le reste) obtenu après la première répartition, il est attribué un superdividende à l'ensemble des actions.

Le dividende afférent à chaque action et donc le total des deux sommes :

$$\text{Dividende globale} = \text{superdividende} \oplus \text{Intérêt statutaire}$$

### 3. Exemple d'application :

Une société anonyme au capital de 500.000 Dhs soit 5.000 Action de 100 Dhs libéré en totalité :

Mr X : 2.500 Actions

Mr Y : 1.000 Actions

Autres : 1.500 Actions

Du bilan au 31-12-N on extrait :

Capital Social (31-12-N) : 500.000 Dhs

Réserve légal : 25.000 Dhs

Réserve facultative : 5.200 Dhs

Bénéfice Net de l'exercice : 68.000 Dhs.

Les statuts prévoient la répartition des bénéfices nets comme suite :

- Affectation d'une partie de bénéfice à concurrence de plafond autorisé à une réserve légale.
- Attribution d'un intérêt de 6% pour rémunérer les actions libérées.
- Dotation de tout somme jugée utile à un compte de réserve facultative et report à nouveau.
- Le reliquat est distribué aux actionnaires au prorata des actions détenues.

Le : 10-06-(N+1), l'AG décide d'affecter 8.200 Dhs à la réserve facultative et de reporter à nouveau 1.400 Actions.

Dividende global par action est de 11 Dhs/action.

T.A.F :

Répartition des bénéfices.

Solution :

Répartition d'un bénéfice de **68.000 Dhs**.

1<sup>ère</sup> étape :

- Réserve légale :

Bénéfice (N)  $\times$  5% =  $68.000 \times 5\% = \underline{3.400 \text{ Dhs}}$ .

Le plafond :  $500.000 \times 10\% = \underline{50.000 \text{ Dhs}}$ .

(RL =  $25.000 + 3.400 < 50.000 \text{ Dhs}$ )

- Calcul - intérêt statutaire :

Intérêt statutaire =  $500.000 \times 4/4 \times 6\% = \underline{30.000 \text{ Dhs}}$ .

- Réserve facultative :  
     Décision de l'AG : 8.200 Dhs.
- Report à nouveau :  
     Décision de l'AG : 1.400 Dhs.

2<sup>ème</sup> étape :

- Dividende global :  
     Dividende global = 5.000 Actions x 11 Dhs  
                                   = 55.000 Dhs.
  - Retenue à la source (TPA : Taxe sur Produits des Actions) :  
     TPA = 55.000 x **15%** = 8.250 Dhs.
  - Dividende Net :  
     Dividende Net = 55.000 - 8.250 = 46.750 Dhs.
- Somme à répartir au prorata est de 46.750 Dhs :
- Mr X = (46.750 x 2.500)/5.000 = *23.375 Dhs.*  
     Mr Y = (46.750 x 1.000)/5.000 = *9.350 Dhs.*  
     Autres = (46.750 x 1.500)/5.000 = *14.025 Dhs.*
- Superdividende :  
     Superdividende = Dividende Global - Intérêt statutaire.  
                           = 55.000 - 30.000  
                           = 25.000 Dhs.

**N.B :**

Si on ne connaît pas le montant du report à nouveau :

**Superdividende = Bénéfice Net - 1<sup>ère</sup> Etape.**

Journal de la constitution :

		10-06-(N+1)		
1191	Résultat Net de l'exercice.		68.000	
1140	Réserve légale.			3.400
1152	Réserves facultatives.			8.200
1161	Report à nouveau (sc).			1.400
4465	Actionnaires, dividendes à payer.			46.750
4457	Etat, retenue à la source.			8.250
Répartition de bénéfice de l'exercice N.				
_____ / _____				

### Exercice :

Les capitaux propres d'une SA au 31-12-N :

- Capital Social (4.000 Actions) : 400.000 Dhs.
- Réserve légale : 38.000 Dhs.
- Autres réserves : 64.000 Dhs.
- Report à nouveau : - 1.000 Dhs.
- Résultat de l'exercice : 59.000 Dhs.

Le capital est libéré de  $\frac{3}{4}$ .

L'AG à décider Le 24-05-(N+1) la répartition de bénéfice compte tenu des obligations suivantes :

- Constitution d'une réserve légale.
- Fixer 6% pour rémunérer les capitaux.
- Une dotation de 5.000 Dhs à la réserve facultative.

L'AG propose de distribuer d'un dividende global de 12 Dhs/Action.

Le sur plus et après dotation éventuelle à un fonds de réserve jugé utile par l'AG est à attribuer aux actions un titre de superdividende et éventuellement un report à nouveau.

T.A.F :

1. Répartir le bénéfice.
2. Comptabiliser la répartition.

---

### Solution :

Bénéfice distribuable =  $59.000 - 1.000 = \underline{58.000}$  Dhs.  
(-1.000 ; Report à nouveau débiteur).

1<sup>ère</sup> Etape :

- Réserve légale :  
 $RL = 58.000 \times 5\% = 2.900$  Dhs.
- Le solde du compte devient :  $RL = 38.000 + 2.900 = 40.900$  Dhs  
40.900 Dhs dépasse le 10% du C.S ( $400.000 \times 10\% = 40.000$  Dhs).

Donc : le réserve légal à retenir est de :

$RL = 2.000$  Dhs.

- Intérêt statutaire :  
 $400.000 \times \frac{3}{4} \times 6\% = \underline{18.000}$  Dhs.
- Réserve facultative :  
Décision de l'AG : 5.000 Dhs.
- Report à nouveau :  
-A déterminer-

## 2<sup>ème</sup> Etape :

- Dividende global :  
Dividende global =  $12 \times 4.000 = \underline{48.000 \text{ Dhs.}}$
  - Dividende Net :  
Dividende net =  $48.000 \times 0,85 = \underline{40.800 \text{ Dhs.}}$   
(Dividende Net =  $48.000 - (48.000 \times 15\%) = 40.800 \text{ Dhs.}$ )  
Etat, retenue à la source :  $48.000 - 43.200 = 7.200 \text{ Dhs.}$
- Or : Dividende globale = superdividende  $\oplus$  Intérêt statutaire
- Superdividende :  
Superdividende = Dividende global - Intérêt statutaire.  
 $= 48.000 - 18.000$   
 $= \underline{30.000 \text{ Dhs.}}$
  - Le calcul du Report à nouveau :  
Superdividende = Bénéfice Net - 1<sup>ère</sup> Etape.  
 $30.000 = 58.000 - (2.000 + 18.000 + 5.000 + R).$   
Avec : R : Report à nouveau.  
Donc : Report à nouveau = 3.000 Dhs.

## Journal de Répartition :

		10-06-(N+1)		
1181	Résultat net en instance d'affectation sc.	58.000		
1140	Réserve légale.		2.000	
1152	Réserves facultatives.		5.000	
1161	Report à nouveau (sc).		3.000	
4465	Actionnaires, dividendes à payer.		40.800	
4457	Etat, retenue à la source.		7.200	
Répartition de bénéfice de l'exercice N.				
_____ / _____				

### Chapitre 3 : Evaluation des titres sociaux :

Il est nécessaire de connaître la valeur comptable des actions, des parts sociales, des obligations dans des circonstances tel que :

- Une augmentation du capital social.
- Une cession des actions.
- Une prise de participation, une fusion ...

La valeur des titres dépend des fonds propres de l'entreprise, pratiquement l'évaluation des titres sociaux résulte des formules intégrant diverses valeurs telles que :

- La valeur financière.
- La valeur de rendement.
- La valeur mathématique.
- La valeur boursière.

#### **1. Evaluation des titres sociaux à partir des droits sur le rendement :**

Cette méthode qui fondée sur la rentabilité de l'entreprise, elle consiste à capitaliser :

- Soit les bénéfices distribués (dividendes) => *c'est la valeur financière.*
- Soit les bénéfices réalisés => *la valeur de rendement.*

##### **1-1 La valeur financière des titres :**

Cette valeur correspond à la somme qui, placée à un certain taux d'intérêt produisent un intérêt égal au bénéfices distribués par titre.

##### § Méthode de calcul :

$$\text{Valeur financière} = D/i$$

**D** : Dividendes Net Distribué.

**i** : Taux d'intérêt.

**D** : En général, il représente la moyenne des dividendes distribués au cours des exercices précédents.

##### Exemple :

Une S.A a distribué à ses actionnaires un dividende net par action :

2010 : Dividende Net : 16 Dhs.

2011 : Dividende Net : 17 Dhs.

2012 : Dividende Net : 21 Dhs.

Si le taux d'intérêt est de 10%, calculant la valeur financière :

-> 1<sup>er</sup> cas de Figure : Base de calcul : **Dividende Net**.

- Moyenne des dividendes :  
 $(16+17+21)/3 = \underline{18 \text{ Dhs.}}$
- La valeur financière :  
 $D/i = 18/0,1 = \underline{180 \text{ Dhs/action.}}$

-> 2<sup>ème</sup> cas de Figure : Base de calcul : **Dividende Brut**.

Dividende Net = Dividende Brut - La retenue à la source.  
= Dividende Brut - (Div. Brut x **15%**).  
(15% : C'est le taux de la retenue à la source des dividendes).

Dividende Brut =  $18/0,85 = 21,18 \text{ Dh/action.}$

- La valeur financière :  
 $D/i = 21,18/0,1 = \underline{211,80 \text{ Dhs/action.}}$

## 1-2 La valeur de rendement des titres :

La valeur de rendement est la somme qui placée un certain taux d'intérêt produirait un intérêt égal au dividendes unitaires distribués mais majoré de bénéfice moyen mis en réserve (Dividendes + Réserves).

### Exemple :

La SA au capital de 500.000 Dhs (5.000 Actions de 100 Dhs) a affectée aux réserves, les sommes suivantes :

2010 : 17.500 Dhs.

2011 : 22.500 Dhs.

2012 : 21.500 Dhs.

Pendant la même période, elle a distribuée les dividendes nets suivants :

2010 : 11 Dhs.

2011 : 10 Dhs.

2012 : 12 Dhs.

**T.A.F :** Déterminer la valeur de rendement.

### Solution :

1. Bénéfice moyen mis en réserve par action :  
 $(17.500 + 22.500 + 21.500)/5.000 = \underline{12,30 \text{ Dhs/action.}}$
2. Dividende net distribué :  
 $(11+10+12)/3 = \underline{11 \text{ Dhs/action.}}$
3. Calcul de total par action :  
 $(12,30 + 11,00) = \underline{23,30 \text{ Dhs/action.}}$
4. La valeur de rendement :  
 $(23,30 / 0,1) = \underline{233,00 \text{ Dhs/action.}}$

### **2. Evaluation des titres sociaux à partir de la situation patrimoniale de l'entreprise :**

Cette méthode consiste à calculer la valeur comptable de l'entreprise à partir du bilan, on distingue :

- La valeur mathématique comptable.
- La valeur mathématique intrinsèque (réelle).

#### **2-1 La Valeur Mathématique Comptable VMC :**

La VMC d'une entreprise est égale au montant de sa Situation Nette Comptable (SNC) ou de son Actif Net Comptable. Tenant compte des remarques suivantes :

- Les frais préliminaires, les charges à répartir sur plusieurs exercices, les primes de remboursement des emprunts sont des non-valeurs (**actif fictif**).
- Les provisions pour risque et charge considérées comme des dettes du passif circulant lorsqu'elles sont justifiées, si elles ne le sont pas, elles seront reprises avec les capitaux propres.

=> Situation Net Comptable = Capitaux propres - Actif Fictif.

=> Actif Net Comptable = Actif Net Réel - Dettes.  
= (Total Actif - Actif Fictif) - Dettes.

**VMC = Situation Net Comptable / Nombre des actions.**  
**= Actif Net Comptable / Nombre des Actions.**

### Exemple :

Le capital social d'une SA est de : 15.000 Actions de 100 Dhs (entièrement libérés).

Réserves Légales :	100.000
Réserves Statutaires :	325.000
Réserves facultatives :	340.000
Bénéfice Net :	835.000
Frais préliminaires :	100.000

Répartition des bénéfices :

- Réserves légales : 5%
- Intérêt statutaire : 5%
- Reporter les sommes non distribuées.
- Le dividende global par action : 48 Dhs.

T.A.F :

Calculer la VMC après répartition des bénéfices

### Solution :

1. Répartition des bénéfices :

1<sup>ère</sup> Etape :

- Réserves Légales :

$$R L = 835.000 \times 5\% = \underline{41.750}$$

Le plafond :  $1.500.000 \times 10\% = 150.000 > (100.000 + 41.750)$ .

- Intérêt statutaire :  
 $= 1.500.000 \times 4/4 \times 5\% = \underline{75.000}$
- Réserves statutaires :  
 $= 835.000 \times 7\% = \underline{58.450}$
- Report à nouveau :  
- A déterminer -

2<sup>ème</sup> Etape :

$$\text{Dividende Global} = 48 \times 15.000 = \underline{720.000}$$

$$\text{Dividende Net} = 720.000 - (720.000 \times 15\%) = \underline{612.000 \text{ Dhs.}}$$

$$\text{La retenue à la source} = 720.000 \times 15\% = \underline{108.000}$$

Détermination du report à nouveau :

$$\text{Dividende global} = \text{superdividende} + \text{Intérêt statutaire}$$

$$720.000 = \text{superdividende} + 75.000$$

$$\text{Superdividende} = 645.000 \text{ Dhs.}$$

Or : Superdividende = bénéfice net - 1<sup>ère</sup> Etape

645.000 = bénéfice net - (41.750 + 75.000 + 58.450 + R à N).  
R à N = 14.800 Dhs.

Après la répartition, on aura le bilan suivant :

Capitaux propres :

- Capital social : 1.500.000
- Réserves légales : 141.750
- Réserves statutaires : 383.450
- Réserves facultatives : 340.000
- Report à nouveau : 14.800

Passif circulant :

- Actionnaires, dividendes à payer : 612.000
- Etat, Impôt et taxes : 108.000

Actif :

- Frais préliminaires : 100.000

2. Calculer la VMC :

$VMC = SNC / \text{Nombre d'actions}$

= (capitaux propres - actif fictif) / Nombre d'actions.

= (2.380.000 - 100.000) / 15.000

**VMC = 152 Dhs/action.**